

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 avril 2019

## TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 67

présenté par  
M. Cinieri

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« électroniques »,

insérer les mots :

« ou téléphoniques »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de précision vise à prévenir un éventuel contournement de la loi qui pourrait s'opérer par la substitution des communications téléphoniques aux communications électroniques.